

Mesures immédiates au RSV

SANTÉ ► Le Conseil d'Etat demande au Réseau Santé de procéder sans attendre à des réformes. Le système de nomination est à revoir. Le conseil d'administration subit aussi des changements.

JEAN-YVES GABBUD

Le Réseau Santé Valais n'attendra pas sans rien faire les résultats de l'audit lancé à la demande du Conseil d'Etat. L'Exécutif cantonal lui «recommande» de prendre plusieurs mesures. Recommande simplement, parce que le RSV est un établissement de droit public autonome, même s'il dépend du financement étatique.

Six mesures préconisées

► Le RSV est appelé à mettre en œuvre rapidement le concept: un patient, un répondant. En clair, les patients doivent pouvoir bénéficier d'une personne de contact unique de leur admission à leur sortie, même s'ils changent d'hôpital.

► Le réseau doit mettre en place un système permettant de récolter les plaintes et les insatisfactions des patients. Ce pourrait être une ligne téléphonique ou un ombudsman ou un médiateur. Si, aujourd'hui, il est possible d'émettre une plainte, rien n'existe pour que cela puisse se faire de manière simple. On notera que la loi sur la santé prévoit, à son article 60, l'existence de médiateurs, un par région linguistique, qui devraient être nommés par le Conseil d'Etat.

► Le bilinguisme, voire le multilinguisme pour tenir compte des hô-



Le conseiller d'Etat Maurice Tornay et le médecin cantonal Georges Dupuis ont présenté hier les six mesures qu'ils souhaitent voir introduites au RSV. KEY

tes de nos stations, doit être renforcé dans les disciplines centralisées. Des cours de langues devraient être proposés au personnel soignant.

► Le système des nominations est à revoir. «Le RSV est appelé de s'inspirer des règles en vigueur à l'Etat du Valais», déclare Maurice Tornay qui explique que le mode de faire doit changer parce que la situation a évolué. «Au moment de la mise en place du réseau, nous avons exigé

qu'il n'y ait aucun licenciement et que les cadres retrouvent un poste à responsabilités. Aujourd'hui, cette directive n'a plus de raison d'être.» Le RSV doit donc passer par des postulations publiques pour ses emplois.

► Le RSV est également appelé à «développer les relations avec les médecins installés en cabinet.» C'est là un élément essentiel en vue de la libéralisation des hôpitaux qui interviendra en 2012. Le comporte-

ment des 660 médecins installés sera déterminant, puisque ce sont eux qui conseillent un médecin ou un chirurgien à leurs patients, donc aux clients potentiels du RSV.

► Le Conseil d'Etat souhaite encore que le réseau «développe et améliore le suivi des indicateurs de qualité.»

Changements au conseil d'administration

«Nous courions le risque de nous retrouver avec un renouvellement massif du conseil d'administration du RSV à la fin de la période. Pour éviter cette situation dommageable, nous avons demandé au réseau de désigner trois administrateurs acceptant un nouveau mandat de deux ans seulement, soit pour 2010 et 2011.» Après discussion avec les personnes intéressées, le RSV a proposé les noms de Rosemarie Antille, l'actuelle vice-présidente, Bernhard Andenmatten et Suzette Sandoz.

Les autres administrateurs, dont le président Raymond Pernet, ont vu leur mandat prolonger pour une période administrative complète, à l'exception d'Odilo Guntern, atteint par la limite d'âge, limite fixée à 70 ans au moment de la nomination. Il a été remplacé par Georg Anthamatten de Brig-Glis, le directeur de la fiduciaire Velesia.